

## Fiche de données de sécurité

### selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 10.10.2018

Numéro de version 1

Révision: 10.10.2018

#### \* RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

##### · 1.1 Identificateur de produit

· **Nom du produit:** 879672

##### · 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Pas d'autres informations importantes disponibles.

· **Emploi de la substance / de la préparation** Dégraissant

##### · 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

##### · **Producteur/fournisseur:**

Rubix Engineering  
31, Rue de la Baume  
75008 PARIS, France  
Tel : +33 (0)1.44.86.08.10  
infoclient@giss.fr

· **Service chargé des renseignements:** 01 44 86 08 10

· **1.4 Numéro d'appel d'urgence:** Centre Antipoison et de Toxicovigilance de NANCY 03 83 22 50 50

#### \* RUBRIQUE 2: Identification des dangers

##### · 2.1 Classification de la substance ou du mélange

##### · **Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008**



GHS02 flamme

Aerosol 1      H222-H229      Aérosol extrêmement inflammable. Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.



GHS09 environnement

Aquatic Chronic 2      H411      Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.



GHS07

Skin Irrit. 2      H315      Provoque une irritation cutanée.  
Eye Irrit. 2      H319      Provoque une sévère irritation des yeux.  
STOT SE 3      H336      Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Asp. Tox. 1      H304      Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

##### · 2.2 Éléments d'étiquetage

· **Étiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008** Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.

##### · **Pictogrammes de danger**



GHS02



GHS07



GHS09

· **Mention d'avertissement** Danger

##### · **Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:**

Hydrocarbures, C6-C7, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, <5% n-hexane; isopropanol  
acétone  
isopropanol

# Fiche de données de sécurité

## selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 10.10.2018

Numéro de version 1

Révision: 10.10.2018

**Nom du produit: 9999**

(suite de la page 1)

**· Mentions de danger**

- H222-H229 Aérosol extrêmement inflammable. Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.  
 H315 Provoque une irritation cutanée.  
 H319 Provoque une sévère irritation des yeux.  
 H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.  
 H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

**· Conseils de prudence**

- P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.  
 P211 Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition.  
 P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.  
 P405 Garder sous clef.  
 P410+P412 Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C/122 °F.  
 P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

**· Indications complémentaires:**

Contient (R)-p-mentha-1,8-diène. Peut produire une réaction allergique.

**· 2.3 Autres dangers****· Résultats des évaluations PBT et vPvB**

· **PBT:** Non applicable.

· **vPvB:** Non applicable.

### \* RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

**· 3.2 Caractérisation chimique: Mélanges**

· **Description:** Mélange des substances mentionnées à la suite avec des additifs non dangereux.

**· Composants dangereux:**

Numéro CE: 921-024-6	Hydrocarbures, C6-C7, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, <5% n-hexane; isopropanol ⚠ Flam. Liq. 2, H225; ⚠ Asp. Tox. 1, H304; ⚠ Aquatic Chronic 2, H411; ⚠ Skin Irrit. 2, H315; STOT SE 3, H336	50-100%
CAS: 67-64-1 EINECS: 200-662-2	acétone ⚠ Flam. Liq. 2, H225; ⚠ Eye Irrit. 2, H319; STOT SE 3, H336	10-25%
CAS: 67-63-0 EINECS: 200-661-7	isopropanol ⚠ Flam. Liq. 2, H225; ⚠ Eye Irrit. 2, H319; STOT SE 3, H336	10-25%
CAS: 64-17-5 EINECS: 200-578-6	éthanol ⚠ Flam. Liq. 2, H225	2,5-10%
CAS: 124-38-9 EINECS: 204-696-9	dioxyde de carbone ⚠ Press. Gas L, H280	2,5-10%
CAS: 106-97-8 EINECS: 203-448-7	butane ⚠ Flam. Gas 1, H220; ⚠ Acute Tox. 3, H331; Press. Gas C, H280	2,5-10%
CAS: 74-98-6 EINECS: 200-827-9	propane ⚠ Flam. Gas 1, H220; Press. Gas C, H280	≤2,5%
CAS: 5989-27-5 EINECS: 227-813-5	(R)-p-mentha-1,8-diène ⚠ Flam. Liq. 3, H226; ⚠ Aquatic Acute 1, H400; Aquatic Chronic 1, H410; ⚠ Skin Irrit. 2, H315; Skin Sens. 1, H317	≥0,25-≤0,5%

**· Règlement (CE) No 648/2004 relatif aux détergents / Étiquetage du contenu**

fragrances

<5%

· **Indications complémentaires:** Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

### RUBRIQUE 4: Premiers secours

**· 4.1 Description des premiers secours**

· **Après inhalation:** Donner de l'air frais, consulter un médecin en cas de troubles.

· **Après contact avec la peau:** Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.

· **Après contact avec les yeux:**

Rincer les yeux, pendant plusieurs minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières et consulter un médecin.

· **4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés** Pas d'autres informations importantes disponibles.

(suite page 3)

# Fiche de données de sécurité

## selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 10.10.2018

Numéro de version 1

Révision: 10.10.2018

Nom du produit: 9999

(suite de la page 2)

- **4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**  
Pas d'autres informations importantes disponibles.

### RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

- **5.1 Moyens d'extinction**
- **Moyens d'extinction:** CO<sub>2</sub>, sable, poudre d'extinction. Ne pas utiliser d'eau.
- **Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité:** Jet d'eau à grand débit
- **5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**  
Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **5.3 Conseils aux pompiers**
- **Équipement spécial de sécurité:** Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.

### \* RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

- **6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**  
Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.  
Veiller à une aération suffisante.
- **6.2 Précautions pour la protection de l'environnement:**  
Ne pas rejeter à l'égout, ni dans le milieu naturel.  
En cas de pénétration dans les eaux ou les égouts, avertir les autorités compétentes.
- **6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:**  
Assurer une aération suffisante.  
Ne pas rincer à l'eau ou aux produits nettoyants aqueux.
- **6.4 Référence à d'autres rubriques**  
Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.  
Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.  
Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

### \* RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

- **7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**  
Conserver au frais et au sec dans des fûts très bien fermés.  
Protéger de la forte chaleur et du rayonnement direct du soleil.  
Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.  
Ouvrir et manipuler les récipients avec précaution.
- **Préventions des incendies et des explosions:**  
Ne pas vaporiser vers une flamme ou un corps incandescent.  
Tenir à l'abri des sources d'inflammation - ne pas fumer.  
Tenir à l'abri de la chaleur.  
Prendre des mesures contre les charges électrostatiques.  
Récipient sous pression: A protéger contre les rayons solaires et à ne pas exposer à une température supérieure à 50°C (par exemple, aux lampes à incandescence). Ne pas percer ou brûler, même après usage.
- **7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**
- **Stockage:**
- **Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:**  
Stocker dans un endroit frais.  
Ne conserver que dans le fût d'origine.  
Respecter les prescriptions légales pour le stockage des emballages sous pression.
- **Indications concernant le stockage commun:** Ne pas conserver avec les agents d'oxydation.
- **Autres indications sur les conditions de stockage:**  
Tenir les emballages hermétiquement fermés.  
Ne pas fermer les emballages de telle sorte qu'ils soient hermétiques aux gaz.  
Stocker au frais et au sec dans des fûts bien fermés.  
Protéger de la forte chaleur et du rayonnement direct du soleil.
- **Classe de stockage:** 2 B
- **7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)** Pas d'autres informations importantes disponibles.

### \* RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

- **Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques:**  
Sans autre indication, voir point 7.

(suite page 4)

# Fiche de données de sécurité

## selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 10.10.2018

Numéro de version 1

Révision: 10.10.2018

Nom du produit: 9999

(suite de la page 3)

### · 8.1 Paramètres de contrôle

· Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:	
<b>67-64-1 acétone</b>	
VME	Valeur momentanée: 2420 mg/m <sup>3</sup> , 1000 ppm Valeur à long terme: 1210 mg/m <sup>3</sup> , 500 ppm
<b>67-63-0 isopropanol</b>	
VME	Valeur momentanée: 980 mg/m <sup>3</sup> , 400 ppm
<b>64-17-5 éthanol</b>	
VME	Valeur momentanée: 9500 mg/m <sup>3</sup> , 5000 ppm Valeur à long terme: 1900 mg/m <sup>3</sup> , 1000 ppm
<b>124-38-9 dioxyde de carbone</b>	
VME	Valeur à long terme: 9000 mg/m <sup>3</sup> , 5000 ppm
<b>106-97-8 butane</b>	
VME	Valeur à long terme: 1900 mg/m <sup>3</sup> , 800 ppm

· **Remarques supplémentaires:** Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

### · 8.2 Contrôles de l'exposition

#### · Equipement de protection individuel:

#### · Mesures générales de protection et d'hygiène:

Respecter les mesures de sécurité usuelles pour l'utilisation de produits chimiques.  
Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.  
Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.  
Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau.

· **Protection respiratoire:** N'est pas nécessaire si la pièce dispose d'une bonne ventilation.

#### · Protection des mains:



Gants de protection

Gants étanches

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.  
Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

#### · Matériau des gants

Le choix de gants appropriés ne dépend pas seulement du matériau, mais également d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre.  
Caoutchouc nitrile

#### · Temps de pénétration du matériau des gants

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

· **Des gants dans les matériaux suivants ne sont pas appropriés:** Gants en PVC

#### · Protection des yeux:

Lunettes de protection



Lunettes de protection hermétiques

· **Protection du corps:** Vêtements de travail protecteurs

## \* RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

### · 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

#### · Indications générales

#### · Aspect:

Forme:

Liquide

Couleur:

Transparent

#### · Odeur:

Caractéristique

#### · Seuil olfactif:

Non déterminé.

(suite page 5)

# Fiche de données de sécurité

## selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 10.10.2018

Numéro de version 1

Révision: 10.10.2018

Nom du produit: 9999

(suite de la page 4)

· valeur du pH:	Non déterminé.
· <b>Changement d'état</b>	
<b>Point de fusion/point de congélation:</b>	Non déterminé.
<b>Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition:</b>	< -20 °C
· <b>Point d'éclair</b>	<-20 °C
· <b>Inflammabilité (solide, gaz):</b>	Non applicable.
· <b>Température d'inflammation:</b>	>200 °C
· <b>Température de décomposition:</b>	Non déterminé.
· <b>Température d'auto-inflammabilité:</b>	Le produit ne s'enflamme pas spontanément.
· <b>Propriétés explosives:</b>	Le produit n'est pas explosif; toutefois, des mélanges explosifs vapeur-air peuvent se former.
· <b>Limites d'explosion:</b>	
<b>Inférieure:</b>	0,6 Vol %
<b>Supérieure:</b>	13,5 Vol %
· <b>Pression de vapeur:</b>	Non déterminé.
· <b>Densité à 20 °C:</b>	0,732 g/cm <sup>3</sup>
· <b>Densité relative</b>	Non déterminé.
· <b>Densité de vapeur:</b>	Non déterminé.
· <b>Taux d'évaporation:</b>	Non applicable.
· <b>Solubilité dans/miscibilité avec l'eau:</b>	Pas ou peu miscible
· <b>Coefficient de partage: n-octanol/eau:</b>	Non déterminé.
· <b>Viscosité:</b>	
<b>Dynamique:</b>	Non déterminé.
<b>Cinématique:</b>	Non déterminé.
· <b>Teneur en solvants:</b>	
<b>VOC (CE)</b>	96,91 %
<b>Teneur en substances solides:</b>	0,0 %
· <b>9.2 Autres informations</b>	Pas d'autres informations importantes disponibles.

### RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

- **10.1 Réactivité** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.2 Stabilité chimique**
- **Décomposition thermique/conditions à éviter:** Pas de décomposition en cas d'usage conforme.
- **10.3 Possibilité de réactions dangereuses** Aucune réaction dangereuse connue.
- **10.4 Conditions à éviter** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.5 Matières incompatibles:** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **10.6 Produits de décomposition dangereux:** Pas de produits de décomposition dangereux connus

### RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

- **11.1 Informations sur les effets toxicologiques**
- **Toxicité aiguë** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

<b>· Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:</b>		
<b>5989-27-5 (R)-p-mentha-1,8-diène</b>		
Oral	LD50	4.400 mg/kg (rat)

- **Effet primaire d'irritation:**
- **Corrosion cutanée/irritation cutanée**  
Provoque une irritation cutanée.

(suite page 6)

# Fiche de données de sécurité

## selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 10.10.2018

Numéro de version 1

Révision: 10.10.2018

Nom du produit: 9999

(suite de la page 5)

- **Lésions oculaires graves/irritation oculaire**  
Provoque une sévère irritation des yeux.
- **Sensibilisation respiratoire ou cutanée**  
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction)**
- **Mutagénicité sur les cellules germinales**  
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Cancérogénicité** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Toxicité pour la reproduction**  
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique**  
Peut provoquer somnolence ou vertiges.
- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée**  
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Danger par aspiration**  
Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

### RUBRIQUE 12: Informations écologiques

- **12.1 Toxicité**
- **Toxicité aquatique:** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **12.2 Persistance et dégradabilité** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **12.3 Potentiel de bioaccumulation** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **12.4 Mobilité dans le sol** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Effets écotoxiques:**
- **Remarque:** Toxique chez les poissons.
- **Autres indications écologiques:**
- **Indications générales:**  
Catégorie de pollution des eaux 2 (D) (Classification propre): polluant  
Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.  
Danger pour l'eau potable dès fuite d'une petite quantité dans le sous-sol.  
Dans les eaux, également toxique pour les poissons et le plancton.  
Toxique pour les organismes aquatiques.
- **12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB**
- **PBT:** Non applicable.
- **vPvB:** Non applicable.
- **12.6 Autres effets néfastes** Pas d'autres informations importantes disponibles.

### RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

- **13.1 Méthodes de traitement des déchets**
- **Recommandation:** Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.
- **Emballages non nettoyés:**
- **Recommandation:** Evacuation conformément aux prescriptions légales.

### \* RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

- **14.1 Numéro ONU**
- **ADR, IMDG, IATA** UN1950
- **14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU**
- **ADR** 1950 AÉROSOLS, DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT
- **IMDG** AEROSOLS (Hydrocarbures, C6-C7, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, <5% n-hexane; isopropanol, DIPENTENE), MARINE POLLUTANT
- **IATA** AEROSOLS, inflammable

(suite page 7)

# Fiche de données de sécurité

## selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 10.10.2018

Numéro de version 1

Révision: 10.10.2018

Nom du produit: 9999

(suite de la page 6)

### · 14.3 Classe(s) de danger pour le transport

#### · ADR



- Classe 2 5F Gaz.
- Étiquette 2.1

#### · IMDG



- Class 2.1
- Label 2.1

#### · IATA



- Class 2.1
- Label 2.1

#### · 14.4 Groupe d'emballage

#### · ADR, IMDG, IATA

#### · 14.5 Dangers pour l'environnement:

néant

#### · Marine Pollutant:

#### · Marquage spécial (ADR):

#### · 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Le produit contient matières dangereuses pour l'environnement : Hydrocarbures, C6-C7, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, <5% n-hexane; isopropanol  
 Signe conventionnel (poisson et arbre)  
 Signe conventionnel (poisson et arbre)

#### · Indice Kemler:

Attention: Gaz.

#### · No EMS:

-

#### · Stowage Category

F-D,S-U

#### · Stowage Code

B  
 SW1 Protected from sources of heat.  
 SW22 For AEROSOLS with a maximum capacity of 1 litre:  
 Category A. For AEROSOLS with a capacity above 1 litre:  
 Category B. For WASTE AEROSOLS: Category C, Clear of living quarters.  
 SG69 For AEROSOLS with a maximum capacity of 1 litre:  
 Segregation as for class 9. Stow "separated from" class 1 except for division 1.4. For AEROSOLS with a capacity above 1 litre: Segregation as for the appropriate subdivision of class 2. For WASTE AEROSOLS: Segregation as for the appropriate subdivision of class 2.

#### · 14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Non applicable.

#### · Indications complémentaires de transport:

#### · ADR

#### · Quantités limitées (LQ)

1L

#### · Quantités exceptées (EQ)

Code: E0

Non autorisé en tant que quantité exceptée

#### · Catégorie de transport

2

#### · Code de restriction en tunnels

D

(suite page 8)

# Fiche de données de sécurité

## selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 10.10.2018

Numéro de version 1

Révision: 10.10.2018

Nom du produit: 9999

(suite de la page 7)

- **IMDG**
- **Limited quantities (LQ)** 1L
- **Excepted quantities (EQ)** Code: E0  
Not permitted as Excepted Quantity
- **"Règlement type" de l'ONU:** UN 1950 AÉROSOLS, 2.1, DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT

### \* RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

- **15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**  
Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Directive 2012/18/UE**
- **Substances dangereuses désignées - ANNEXE I** Aucun des composants n'est compris.
- **Catégorie SEVESO**  
P3a AÉROSOLS INFLAMMABLES  
E2 Danger pour l'environnement aquatique
- **Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil bas** 150 t
- **Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil haut** 500 t
- **RÈGLEMENT (CE) N° 1907/2006 ANNEXE XVII** Conditions de limitation: 3
- **15.2 Évaluation de la sécurité chimique:** Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

### RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

- **Phrases importantes**  
H220 Gaz extrêmement inflammable.  
H225 Liquide et vapeurs très inflammables.  
H226 Liquide et vapeurs inflammables.  
H280 Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur.  
H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.  
H315 Provoque une irritation cutanée.  
H317 Peut provoquer une allergie cutanée.  
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.  
H331 Toxique par inhalation.  
H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.  
H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.  
H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.  
H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
- **Acronymes et abréviations:**  
ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route  
IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods  
IATA: International Air Transport Association  
GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals  
EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances  
ELINCS: European List of Notified Chemical Substances  
CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)  
VOC: Volatile Organic Compounds (USA, EU)  
LC50: Lethal concentration, 50 percent  
LD50: Lethal dose, 50 percent  
PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic  
vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative  
Flam. Gas 1: Gaz inflammables – Catégorie 1  
Aerosol 1: Aérosols – Catégorie 1  
Press. Gas C: Gaz sous pression – Gaz comprimé  
Press. Gas L: Gaz sous pression – Gaz liquéfié  
Flam. Liq. 2: Liquides inflammables – Catégorie 2  
Flam. Liq. 3: Liquides inflammables – Catégorie 3  
Acute Tox. 3: Toxicité aiguë – Catégorie 3  
Skin Irrit. 2: Corrosion cutanée/irritation cutanée – Catégorie 2  
Eye Irrit. 2: Lésions oculaires graves/irritation oculaire – Catégorie 2  
Skin Sens. 1: Sensibilisation cutanée – Catégorie 1  
STOT SE 3: Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) – Catégorie 3  
Asp. Tox. 1: Danger par aspiration – Catégorie 1  
Aquatic Acute 1: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité aiguë pour le milieu aquatique – Catégorie 1  
Aquatic Chronic 1: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 1  
Aquatic Chronic 2: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 2
- **\* Données modifiées par rapport à la version précédente**